

Eurométropole de Strasbourg

Déclaration de projet relative à la relocalisation du Parc des expositions (PEX) de Strasbourg

Pièce n° 1

Dossier d'enquête publique
Avril 2019

Eurométropole de Strasbourg

Département du Bas-Rhin

Parc des expositions (PEX)

Déclaration de projet

NOTE DE PRESENTATION

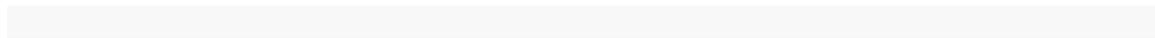
Dossier d'enquête publique **Avril 2019**

Sommaire

A - Coordonnées du maître d'ouvrage

B - Objet de la déclaration de projet

C - Présentation du projet



A - Coordonnées du maître d'ouvrage

Eurométropole de Strasbourg
Service Aménagement du territoire et projets urbains
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex
Tél. +33 (0)3 68 98 50 00

B - Objet de la déclaration de projet

La présente enquête publique porte sur la mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) avec la déclaration de projet relative à la relocalisation du Parc des expositions (PEX) à Strasbourg.

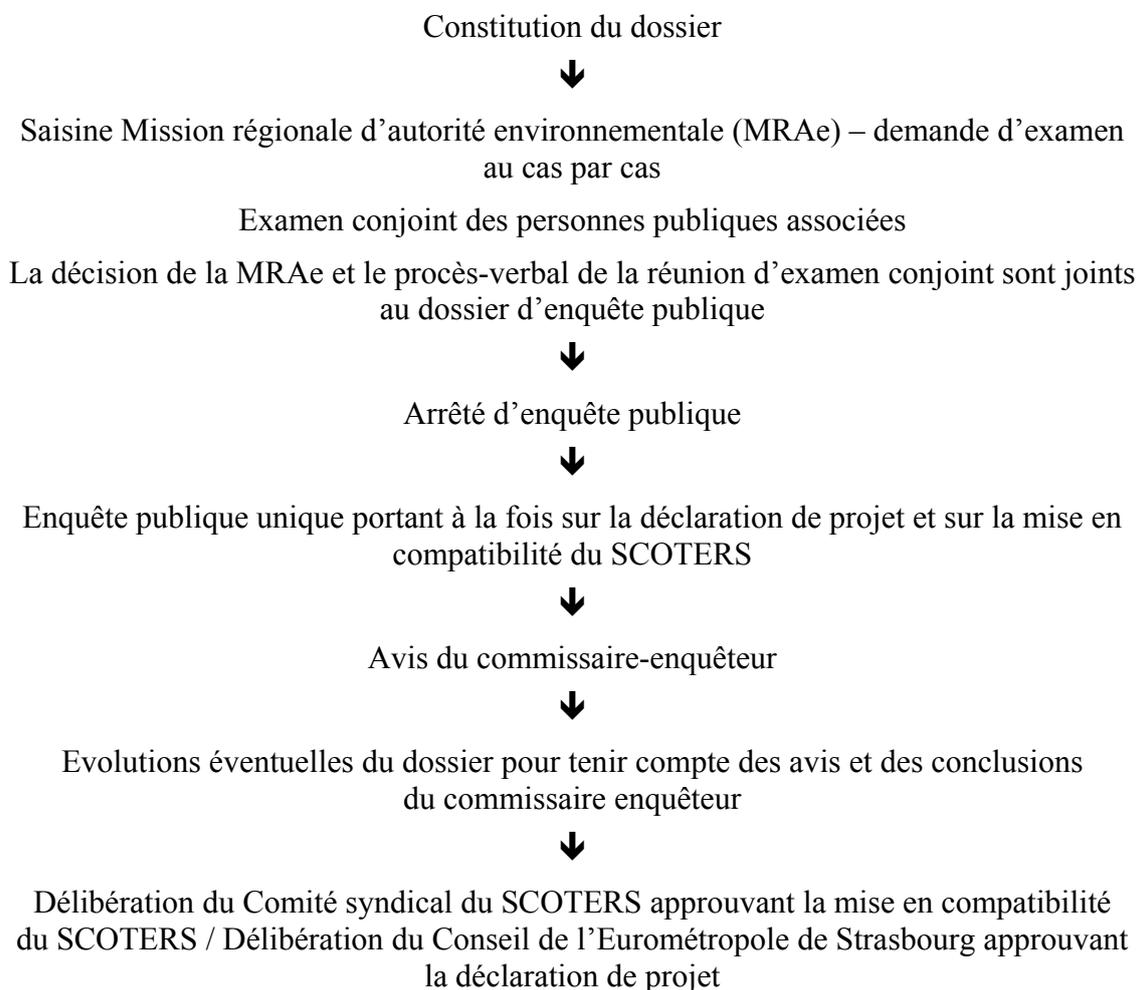
Elle est organisée pour la mise en œuvre de l'article L.300-6 du Code de l'urbanisme. Cet article prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs groupements de se prononcer par une déclaration de projet – après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement, sur l'intérêt général d'une action ou opération d'aménagement au sens du Livre III du Code de l'urbanisme.

Cette déclaration emporte alors mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale avec le projet.

En l'espèce, l'enquête publique porte ainsi d'une part sur l'intérêt général du projet du PEX, et, d'autre part, sur la mise en compatibilité du SCOTERS qui en est la conséquence.

Conformément aux dispositions précitées du Code de l'urbanisme, les formes de l'enquête sont celles définies aux articles L.143-44 et suivants du Code de l'environnement.

Indication de la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure administrative relative à la déclaration de projet et à la mise en compatibilité du SCoT



C – Présentation du projet

L'Eurométropole de Strasbourg a engagé une démarche ambitieuse de réorganisation urbaine du site du Wacken en vue de sa transformation en Quartier d'affaires international - aujourd'hui dénommé « Archipel » - dont l'attractivité s'appuie en particulier sur la présence de nombreuses institutions de rayonnement international, notamment les Institutions européennes et le Parlement Européen.

La restructuration du Wacken s'inscrit dans les objectifs de développement économique portés par la feuille de route « Strasbourg Eco 2030 » et par le Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg. Le but est de disposer d'une panoplie d'équipements pertinents dans leur conception d'ensemble et adaptés du point de vue de leur envergure et des moyens, afin de répondre à l'image d'une Métropole qui veut avoir un rayonnement international.

Dans le cadre de ce plan d'action, l'Eurométropole de Strasbourg s'est fixée comme objectif, concomitamment à la transformation du site du Wacken en véritable Quartier d'affaires, de moderniser le Palais de la musique et des congrès (PMC) et de relocaliser le Parc des expositions (PEX) au sein du quartier du Wacken.

Le projet de construction d'un nouveau PEX dans ce secteur stratégique part du constat que les actuelles installations, représentant une capacité globale de 24.000 m² de surface utile, remontent pour certaines à 1926, que les halls sont obsolètes et vétustes et, en toute hypothèse, que lesdites installations ne suffisent plus à répondre à une demande de plus en plus exigeante dans un marché très concurrentiel.



Dans une première étape, l'extension du PMC achevée en septembre 2016 a notamment permis de le doter d'une surface d'exposition de 3.000 m² (PMC 3).

Cette extension qui a fait l'objet d'un financement partagé entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg permet à la société « Strasbourg Evénements », titulaire de la délégation de service public, de disposer d'un outil fonctionnel d'une surface de 44.000 m².

Concernant le PEX, sa localisation actuelle ne permet pas d'envisager une réhabilitation cohérente avec la mise en œuvre du projet Archipel.

Ce constat a conduit à envisager la réalisation d'un nouveau PEX, dans un fonctionnement souhaité en synergie avec le PMC rénové.

Il s'agit là d'un enjeu crucial pour l'Eurométropole de Strasbourg : celui de permettre au milieu économique de disposer d'installations à la hauteur d'une métropole dont l'ambition est de dépasser le cadre des frontières nationales. Cet équipement doit par conséquent être justement apprécié dans son calibrage et adapté dans son organisation et son fonctionnement.

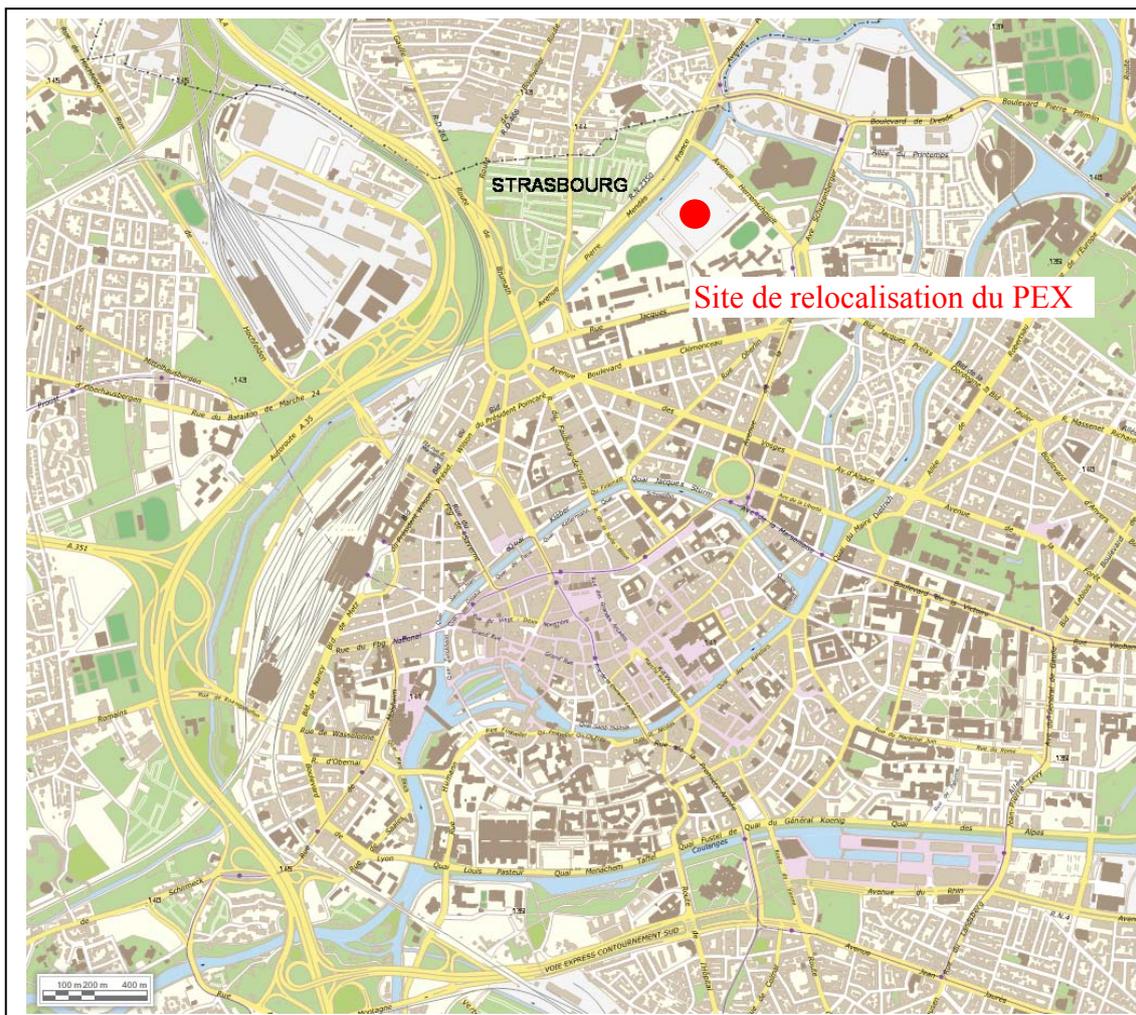
L'opération de relocalisation du PEX s'inscrit donc dans le cadre d'un projet global de rénovation et de développement de l'activité économique au sein de l'ensemble du quartier d'affaires international du Wacken.

Cette analyse a conduit le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg à approuver le principe d'un nouveau PEX par délibération en date du 22 décembre 2017.

II. LOCALISATION DU PROJET

Il se situe au Nord du centre-ville de Strasbourg.

La localisation du projet sur le site Herrenschmidt - actuel parking du PMC et en partie sur la plateforme Fritz Kieffer, derrière l'hôtel Hilton - procède de l'intention de parvenir à établir une synergie avec le PMC, les deux équipements bénéficiant d'accès rapides et directs depuis les autoroutes périurbaines.



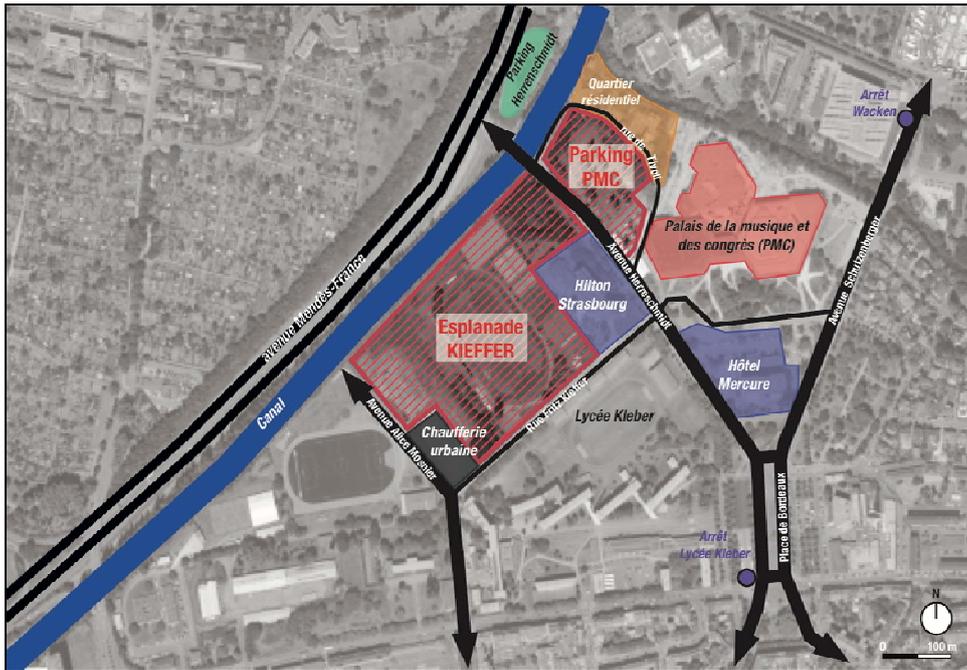
Site de relocalisation du PEX

A. Une localisation stratégique à proximité du centre-ville

Le site, d'environ 8 hectares, est délimité :

- au Nord-Ouest, par le canal de dérivation ;
- au Nord, par la rue de Tivoli et le quartier résidentiel, présentant une échelle plus « domestique » ;
- au Nord-Est, par le PMC ;
- au Sud-Est, par la rue Fritz Kieffer et l'hôtel Hilton ;
- au Sud-Ouest, par la rue Alice Mosnier nouvellement créée dans le prolongement d'un franchissement du canal et reliée à l'avenue Mendès-France (ancienne autoroute A350 déclassée en voirie urbaine).

Il est légèrement à l'écart des flux principaux générés par le cœur de ville, qui reste facilement accessible par les différents modes de transport (tramway, voiture, vélo, piéton).



B. Les enjeux d'accessibilité

Le site bénéficie d'une bonne desserte.

a. Les axes routiers

La création de l'avenue Alice Mosnier (le « barreau »), qui relie l'avenue Mendès-France (anciennement A350) à la rue Fritz Kieffer, permet d'alléger la circulation sur l'avenue Herrenschildt.

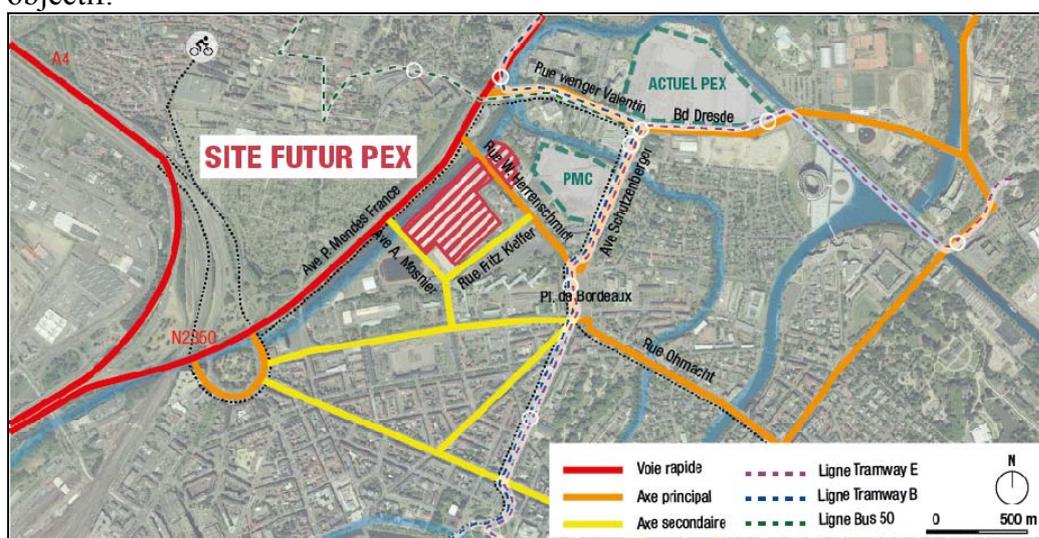


Avenue Herrenschildt

Cet axe sera privilégié, sans pour autant le réserver, pour les usages et dessertes des équipements du PEX et du PMC, ainsi que le quartier résidentiel de la rue du Tivoli. Cependant, pour les grandes manifestations, telle que la Foire Européenne, utilisant la totalité des halls du PEX et du PMC ou pour celles générant des flux d'échanges entre halls, il pourra être envisagé d'en limiter l'accès.

L'aménagement d'un parvis paysager allant du parking Herrenschildt actuel en frange Nord de l'avenue jusqu'à l'arrière de l'hôtel Hilton en frange Sud, et intégrant ainsi

l'avenue Herrenschmidt (revêtement spécifique) permettra de répondre à ce double objectif.



b. Les transports en commun

Le site bénéficie d'une bonne desserte par les transports en commun par :

- les stations de tramway : « Lycée Kléber » (lignes B et E), sur la place de Bordeaux (environ 500 m) et « Rives de l'Aar » (ligne B) située de l'autre côté du canal et du boulevard de Dresde (environ 370 m). Ces deux lignes sont connectées aux autres lignes de l'agglomération strasbourgeoise (A, C, D et F) au niveau de la station « Homme de Fer », située à 10 min.
- les lignes de bus n° 2 (« Clémenceau » ou « Lycée Kléber ») et n° 50 (« Wacken »).

Par ailleurs, conformément au contrat triennal 2018-2020 « Strasbourg, capitale européenne », des études vont être engagées pour évaluer l'opportunité d'une nouvelle liaison par transport en commun, par tram par des moyens de desserte moins impactant, permettant d'améliorer la desserte du quartier et en particulier son accessibilité depuis la gare.

Cette ligne pourrait également permettre, en empruntant l'avenue Herrenschtmidt et en poursuivant vers le Nord pour récupérer le tracé actuel de la ligne B au niveau la station existante « Rives de l'Aar » de desservir au plus près le site du PEX/PMC.

Dans un premier temps, une liaison bus permettant de relier la gare centrale au quartier du Wacken sera mise en œuvre.

c. La location de voitures en libre-service / les pistes cyclables

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg disposent d'aménagements et d'itinéraires cyclables particulièrement développés. Ainsi, plusieurs pistes cyclables desservent le site.

La Ville dispose également d'un système de location de voitures en libre-service, « Auto'trement/Citiz ». Deux stations se trouvent à proximité du site du futur PEX : « Rives de l'Aar » et « Place de Bordeaux ».

Afin d'inciter les strasbourgeois à limiter leurs déplacements en voiture, des parkings relais pour vélos et pour voitures ont été aménagés à proximité d'arrêts du tramway, notamment à la station « Rives de l'Aar ».

C. Les enjeux d'intégration urbaine

En terme d'intégration urbaine, les enjeux sont les suivants :

- **intégrer le PEX dans la dynamique urbaine du quartier :**
 - en poursuivant le développement urbain du quartier déjà largement engagé ;
 - et en proposant des axes piétons et techniques en cohérence avec la logique d'aménagement du quartier et clairement identifiables sur le site.
- **offrir des espaces extérieurs de qualité et conviviaux pour les usagers du PEX et les habitants du quartier en :**
 - mettant en place des espaces extérieurs pour les utilisateurs du site, en retrait des flux routiers ;
 - connectant l'équipement aux aménagements paysagers projetés, permettant de prolonger naturellement les espaces extérieurs du PEX vers des lieux récréatifs.

Le bâtiment devra donc être conçu avec des franges animées et habitées, contribuant à son ancrage urbain en évitant l'effet monolithique et opaque de nombre de parcs d'exposition et en affirmant la volonté d'en faire un centre d'urbanité à part entière. Ce caractère devra être encore renforcé par la constitution d'un espace urbain permettant l'accroche de kiosques temporaires pour répondre au besoin d'animation du PEX.

- **Maintenir les conditions actuelles d'accès** au quartier résidentiel pour les riverains de la rue du Tivoli : accès principal côté pont Herrenschmidt / accès secondaire – car occasionnellement fermé - côté PMC.

III. LE PROGRAMME

A. Les équipements à vocation événementielle du quartier du Wacken

L'Eurométropole de Strasbourg est propriétaire de deux équipements à vocation événementielle :

- le **Palais de la musique et des congrès** (PMC), principalement dédié à l'accueil de congrès, conventions, séminaires, réunions, dîners de gala, concerts. Il est le lieu de résidence de l'orchestre symphonique.
- l'actuel **Parc des expositions** (PEX) totalisant 24.000 m² de surfaces d'exposition, principalement dédié à l'accueil et à l'organisation de grands événements de type foires et salons : Foire européenne, Salon de l'habitat, Tourissimo, Egast, St'Art ... Il accueille près de 45 événements par an.

Ces deux équipements totalisent 700.000 / 800.000 visiteurs/an et représentent 70 emplois permanents.

Ils présentent de nombreux points forts :

- un même ensemble en mesure d'accueillir tous types de manifestations ;
- un site proche du centre-ville de Strasbourg, mais aussi accessible depuis l'autoroute et desservi par deux lignes de tramway ;
- une capacité hôtelière 4* de plus de 500 chambres à proximité.

B. Intérêt général du projet

Les services de l'Eurométropole de Strasbourg ont travaillé, en collaboration avec l'actuel titulaire de la délégation de service public en vue de concevoir une programmation permettant d'une part, l'accueil de la foire européenne, des manifestations de grande ampleur comme EGAST ou des grands congrès comme celui des HLM et, d'autre part, celui d'événements de taille plus modeste mais simultanés.

L'évaluation des besoins a abouti à un calibrage de la jauge totale à hauteur de 25.000 m² de surfaces d'exposition couvertes.

a. Un positionnement global et ambitieux sur le marché de l'évènementiel

La construction du nouvel équipement répond à un positionnement ambitieux sur le marché national et européen de l'évènementiel au travers d'un développement des foires et salons principalement, mais aussi des conventions d'affaires et des manifestations grand public.

L'Eurométropole de Strasbourg vise à faire du PEX un lieu de référence pour l'organisation de réunions et d'événements d'affaires, accueillant une grande diversité de formats et autorisant des complémentarités d'usages, sans concurrencer l'offre culturelle des autres équipements de l'agglomération comme le PMC ou le Zénith. L'ensemble doit permettre de constituer une gamme complète et complémentaire.



Le Palais de la Musique et des Congrès (PMC) de Strasbourg

En particulier, des liens et liaisons privilégiés, à la fois en termes de bâtiment et d'exploitation, devraient être mis en place avec le PMC, permettant de démultiplier le potentiel de chacun des deux équipements.

b. Un équipement moderne et polyvalent favorisant le développement des événements

Le PEX proposera à terme environ 24.500 m² de surfaces d'expositions couvertes ce qui représente un projet d'environ 40.000 m² de surfaces utiles avec les locaux d'accueil, de gestion, logistiques, et 50.000 m² d'aires extérieures (logistiques, stationnement, etc.).

Sa conception en lien direct avec le PMC, permettra de bonnes conditions d'accueil et d'exploitation avec les objectifs suivants :

- **Développement de l'accueil des grands événements** structurants par « Strasbourg Événements » :
 - Foire européenne dont le potentiel sera plus important ;
 - salons professionnels couplés avec des congrès et conventions dans un PMC dédié ;
 - grands congrès et conventions internationales regroupant jusqu'à 5.000 personnes, qui ne peuvent être accueillies actuellement à Strasbourg ;
 - rencontres scientifiques, conférences et sommets internationaux de rang européen, voire mondial ;
- **Accompagnement en vue du développement des activités** de « Strasbourg Événements » dans un calendrier événementiel très contraint qui nécessite le recours à des périodes de multi-événements ou multi-exploitation (augmentation des événements actuels ; accueil de nouveaux événements en lien avec le territoire ; accueil de grands congrès - HLM, Pompiers - réunissant plusieurs milliers de participants).
- **Développement de l'accueil de salons de renom par un PEX de qualité.**

c. Une identité architecturale

La forme du bâtiment devra refléter les fonctions et les intentions d'intégration urbaine du projet.

Ainsi, au-delà de l'aspect architectural induit, le projet devra éviter un caractère d'opacité antinomique avec la conception d'un équipement participant à l'animation urbaine, en répartissant les fonctions en volumes conjugués dont la composition constituera un ensemble plus diversifié et plus perméable au public urbain.

Son identité architecturale devra porter des objectifs d'identité locale.

d. Les objectifs fonctionnels

- *Un équipement aisément accessible*

L'accessibilité qui constitue l'un des facteurs clés de la réussite d'un tel équipement sera assuré par :

- les voies routières, et notamment par l'avenue Pierre-Mendès-France ;
- les transports en commun, et principalement les lignes B et E du tramway ;
- les navettes ou transports en commun depuis l'aéroport et la gare TGV ;

- les pistes cyclables ;
- des trottoirs larges et fonctionnels.

Afin d'assurer une fluidité de circulation, tant dans un périmètre élargi au quartier qu'aux abords de l'équipement et dans son enceinte même, la conception devra aboutir à un système d'accès afin que les différentes catégories d'usagers ne se croisent pas et ne congestionnent pas la circulation du quartier.

- *Une capacité à accueillir plusieurs évènements en simultané*

L'organisation d'un évènement comprend 3 phases distinctes :

- le montage ;
- l'exploitation / l'ouverture au public ;
- le démontage.

L'équipement devra être conçu pour l'accueil et l'exploitation d'évènements variés en types, jauges, fréquentations et durées. Cette contrainte de simultanéité d'activités sera une donnée importante à prendre en compte dans la conception du nouvel équipement.

Selon la typologie des évènements accueillis, de fortes différences peuvent exister dans l'amplitude des périodes de pointe, la durée de visite, la concentration des périodes d'entrées des visiteurs, etc.

Type d'évènements	Périodes	Arrivée des visiteurs	Départ des visiteurs	Durée de visite	Publics concernés
Foires, salons grand public	Foires sur 8 à 9 jours Week-end + vendredi & lundi	Concentration en fin de matinée (10-11 h)	Étalé sur la journée	Variable en fonction des évènements (environ 3 h en moyenne)	Visites en couple ou en familles avec enfants
Salons professionnels	En semaine	Concentration en début de matinée (9-10 h) et début d'après-midi (14-15 h)	Concentration en fin de matinée (12-13 h) ou fin de journée (17-19 h)	Variable en fonction des évènements (principalement par ½ journée ou journée entière)	Visites individuelles ou en groupes constitués
AG, meetings, ...	Variable	Hyper concentration des arrivées 1 h avant le début de l'évènement	Hyper concentration des sorties dès la fin de l'évènement	Courte durée de 2 à 4 heures	

- ***La gestion des flux***

Un des objectifs fondamentaux d'un PEX est de permettre une séparation des flux visiteurs, d'une part et exposants, d'autre part, qui devront chacun bénéficier d'un accès aisé au site, mais parfaitement différenciés.

Ainsi, devront être séparés les accès pour :

- la logistique exposants ;
- les visiteurs avec les enjeux suivants :
 - gestion des flux des véhicules pour accéder au futur parc de stationnement ;
 - mise en place d'une aire de dépose minute pour bus, localisée à proximité du parking visiteurs ;
 - aménagement d'une station de taxi temporaire, et d'un point dépose / reprise / attente à proximité des accès aux futurs bâtiments ;
 - tacitement des cheminements depuis les points d'arrêt des transports en commun les plus proches : Tramway : 3 arrêts (Lycée Kléber / Wacken / Rives de l'Aar), bus, navette ...
- ***une complémentarité, une flexibilité et une combinabilité des espaces***

Le PEX doit s'imposer comme un lieu d'animation événementielle offrant une ergonomie et une modularité optimales, propres à satisfaire les initiatives les plus innovantes.

Il devra donc offrir aux organisateurs des espaces flexibles de grand volume, mutualisables et aisément reconfigurables pour les activités nécessitant des installations lourdes : stands d'exposition, scènes, ...

La création d'espaces neutres et flexibles, la forte perméabilité des volumes intérieurs et la fluidité des principes de circulation doivent permettre de mobiliser conjointement les différentes composantes pour développer des synergies d'activités.

- ***Le dimensionnement des espaces extérieurs***

Il s'agit ici d'offrir des surfaces complémentaires aux halls, et assurer le fonctionnement logistique de l'équipement.

- ***Les enjeux de stationnement***

Un positionnement des stationnements exposants au plus près des halls d'exposition

Le besoin en nombre de places de stationnement pour les exposants et la logistique est de l'ordre de 400 places. Elles doivent être réalisées en enceinte fermée, au sein d'une plateforme logistique permettant une fluidité de fonctionnement en période de montage/démontage.

Une implantation de stationnements publics correctement dimensionnés au plus proche des halls

Un parc de stationnement devra être aménagé sur le site permettant de proposer le nombre de places requises (entre 900 et 1.000 places) tant pour les visiteurs que pour le personnel.

Sa réalisation en silo doit permettre de concentrer l'emprise spatiale des stationnements.

Dans le cas d'évènements générant un besoin en stationnement plus exceptionnel (*Foire Européenne : 1.100 pl. suppl.¹*), une réponse complémentaire devra être apportée par la collectivité dans un rayon élargi, avec un relais en transports en commun.

e. Les objectifs techniques

- *Aménagement de la plateforme*

Afin de permettre la continuité des activités du PEX actuel pendant les travaux du Quartier d'affaires international « Archipel », la plateforme située entre le Hilton, la rue Fritz Kieffer et la rue Alice Mosnier a été viabilisée notamment en vue de satisfaire les besoins en stationnement liés aux salons et autres manifestations.

- *Ressources énergétiques*

Une **centrale biomasse** jouxte le site. Elle a été dimensionnée pour répondre aux besoins du futur équipement.

Par ailleurs, une **réflexion sur l'utilisation de l'énergie solaire** devra être menée par les concepteurs.

- *Les réseaux*

La capacité des réseaux existants autour du site permet les raccordements nécessaires de l'équipement sans travaux de redimensionnement, hormis pour les eaux pluviales.

Le réseau d'eaux pluviales étant proche de la saturation et compte tenu de l'emprise de la parcelle concernée, les eaux de pluies devront être récupérées pour être, soit réutilisées, infiltrées sur le site, ou bien rejetées avec un débit limité dans le canal de dérivation.

Les eaux de toiture pourront être infiltrées ou rejetées directement. Les eaux de voirie devront être traitées préalablement à tout rejet.

¹ ratios : 25 000 pax/j / 10 200 pax en fmi / VP 55 % / 2,6 pax/véh

IV. Prise en compte des enjeux environnementaux, de santé et de sécurité publique

A. Etude d'impact unique sur le programme Wacken Europe

Une étude d'impact unique a été réalisée en 2014 sur le programme Wacken Europe. Afin d'appréhender les effets cumulés des différents projets d'aménagement et de développement, elle porte sur :

- le Quartier d'affaires international (QAI) ;
- le Parc des expositions (PEX) ;
- la liaison A350 – avenue Fritz Kieffer, dénommée depuis sa création rue Alice Mosnier ;
- les effets cumulés avec le projet d'extension du Palais de la musique et des congrès (PMC), réalisé hors programme Wacken Europe.

Ainsi, les enjeux sur l'environnement, la santé et la sécurité humaine liés à l'opération du PEX y sont détaillés.

Conformément à la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 22 décembre 2017, le projet de PEX fait l'objet d'une concertation du public. Dans ce cadre, cette étude d'impact unique a été versée au dossier de concertation.

L'Eurométropole de Strasbourg prévoit de réaliser une actualisation de l'étude d'impact initiale si l'autorité compétente (Ae CGEDD et maître d'ouvrage) juge que l'évolution du programme du PEX le nécessite.

A. Le Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) de l'Eurométropole de Strasbourg

Le PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg a été adopté par arrêté préfectoral du 20 avril 2018.

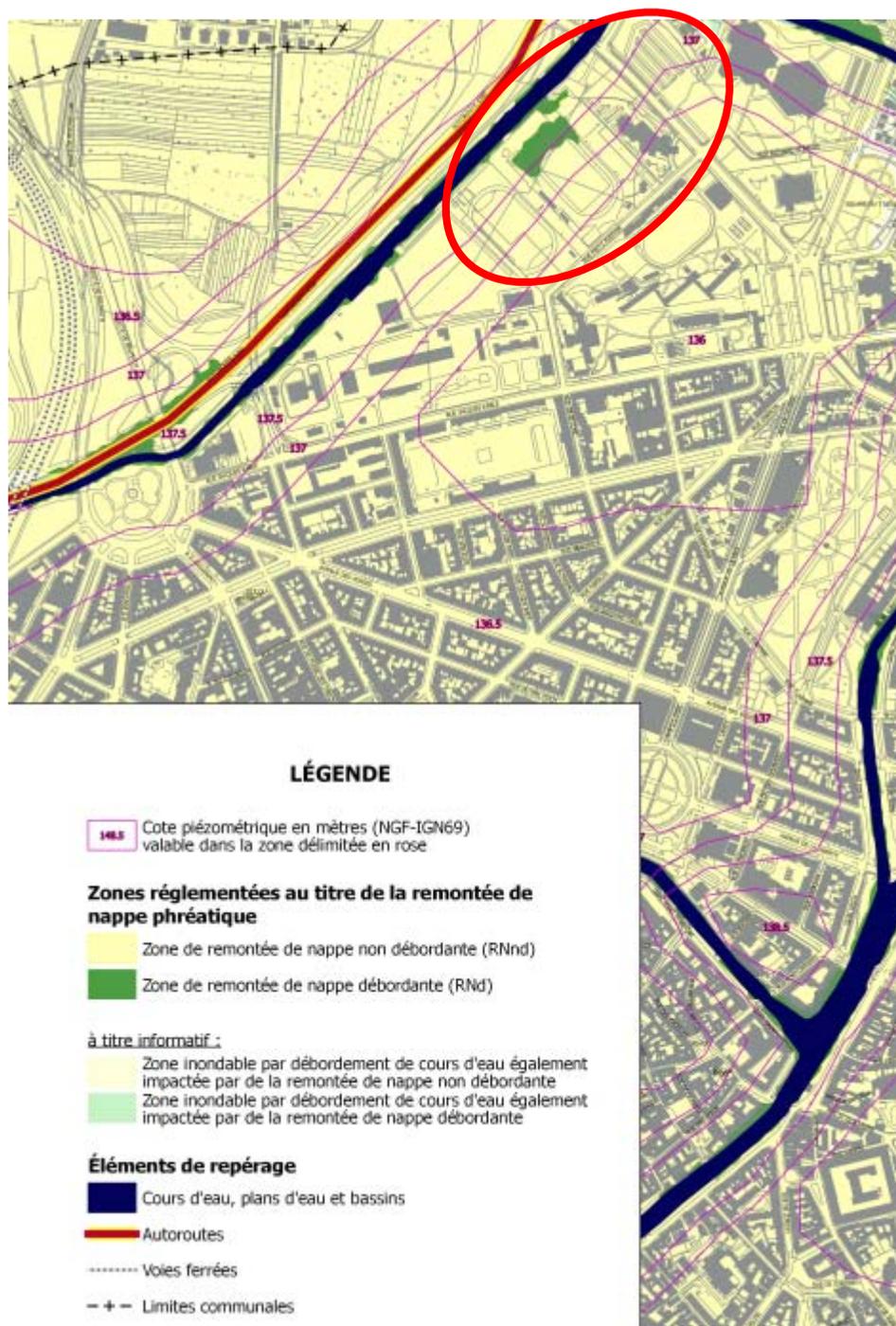
Le site de relocalisation du PEX n'est pas concerné par un risque d'inondation par débordement de cours d'eau.

Il est toutefois concerné, pour sa partie Nord-Est, par un phénomène de débordement de la nappe phréatique.

La remontée de la nappe phréatique pose surtout des difficultés en matière d'atteinte aux biens, il s'agit là du principal enjeu.

Ainsi, le PPRI autorise la réalisation des projets nouveaux et des travaux sur les secteurs concernés par ce phénomène sous réserve de respecter certaines prescriptions et conditions.

Le projet de PEX se conformera aux dispositions constructives du PPRI, en la matière. La cote supérieure du plancher du premier niveau des bâtiments sera fixée à un niveau supérieur ou égal à la cote du terrain augmentée d'une revanche de 0,30m, pour les constructions concernées par un phénomène de remontée de nappe débordante.



Extrait du règlement graphique du PPRI – Phénomène de remontée de nappe – Source : Site de la DDT du Bas-Rhin

V. Dispositions du cadre réglementaire (document d'urbanisme)

A. Le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS)

Le Schéma de cohérence territoriale de Strasbourg (SCOTERS) a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 1^{er} juin 2006. Il a été modifié pour la quatrième fois le 21 octobre 2016.

Le Projet d'aménagement et de développement durables du SCOTERS identifie la nécessité de relocaliser le Parc des Expositions (PEX).

Toutefois, le parti d'aménagement porté par le SCOTERS, élaboré en 2006, prévoit son implantation, à l'Ouest de Strasbourg, à Eckbolsheim, en lien avec la construction du Zenith.

Ce site initial identifié au Document d'objectifs et d'orientations (DOO) n'est plus en phase avec la stratégie de la collectivité définie dans la feuille de route « Strasbourg Eco 2030 ».

Aussi, il est proposé de mettre en compatibilité le SCOTERS dans le cadre de la présente déclaration de projet (voir note de présentation de la mise en compatibilité).

B. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg

Le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg a été adopté par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016. Il a été modifié pour la dernière fois le 29 juin 2018 (procédure de modification simplifiée n° 2).

Le projet de relocalisation du PEX s'inscrit dans les orientations générales du PLU qui s'est appuyé sur la feuille de route « Strasbourg Eco 2030 ».

Le site d'implantation du futur PEX est classé en zone UE / secteur UE1, zone urbaine spécifique à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif.



Extrait du règlement graphique du PLU

Le projet sera conforme aux dispositions inscrites au règlement tant écrit que graphique. Il est concerné par une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) métropolitaine « Le cœur métropolitain Wacken Europe ».

Les enjeux d'aménagement portés par cette OAP ciblent le quartier du Wacken comme un site stratégique pour le rayonnement de Strasbourg et de l'Eurométropole en accueillant des fonctions supérieures propices au développement de la rencontre économique.

Le projet du PEX s'inscrit en complémentarité avec le programme porté par la collectivité sur le Quartier d'affaires international et la restructuration réalisée du Palais de la musique et des congrès.

Au regard de ces éléments, le projet de PEX ne nécessite pas de mettre en compatibilité le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg.

VI. Concertation au titre des articles L. 121-16 et L. 121-17 du Code de l'environnement

Une concertation préalable a été organisée sur le projet du PEX. Elle s'est déroulée du 9 août au 31 août 2018 selon les modalités suivantes :

- une information dans la presse et sur le site internet de la collectivité à l'adresse <https://www.strasbourg.eu/-/parc-des-expositions-concertation-prealable>
- une réunion publique le 27 août 2018 ;
- la mise à disposition d'un dossier de concertation déposé au siège de l'Eurométropole et sur le site ci-dessus mentionné accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Un bilan de la concertation a été établi à l'issue de la concertation et publié sur le site de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.